



LES 24 HEURES DE BOURGES A LA MARCHÉ

RÈGLEMENT 2022

EPREUVE

Les 24 Heures de Bourges, organisés par L'US Berry Athlétisme, auront lieu les 5 et 6 mars 2022 sur le circuit des Rives d'Auron.

Cette épreuve, sélective à l'édition de Paris-Alsace Crédit Mutuel 2022 et également Championnat de France des 24 heures de marche sera régie par les règlements en vigueur de la FFA, complétés par le règlement général des Circuits Sélectifs et le présent règlement.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux athlètes espoirs, seniors et masters, hommes et femmes licenciés FFA.

La participation d'athlètes étrangers est règlementée par les Règlements Généraux de la FFA.

Les athlètes non-licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an, sont autorisés à participer. L'épreuve sera disputée durant 24 heures pour les 2 catégories Hommes et Femmes.

Les Frais d'engagement sont de :

- Licencié FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF : 35,00 €
- Non-licencié : 50,00 €

L'inscription des athlètes doit être faite directement auprès de l'US Berry Athlétisme, organisateur des Championnats, **avant le 25 février 2022. Vous devez également vous engager sur le site de la CNM au plus tard 10 avant l'épreuve.**

NB : A partir du 25 février, les droits d'engagement tardifs seront de :

- Licencié FFA ou à une fédération affiliée à l'IAAF : 65,00 €
- Non licencié : 75,00 €

EPREUVE PAR ETAPES

Une épreuve par étapes de 1 fois ou 2 fois 6 heures est également organisée. Sera déclaré vainqueur dans chacune des catégories Hommes et Femmes, l'athlète qui aura parcouru le plus de kilomètres au cumul des deux étapes.

Les frais d'engagement, la réglementation et le jugement seront identiques à l'épreuve des 24 Heures y compris pour les pénalités et la disqualification.

DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés le vendredi 4 mars à partir de 16 h00 et le samedi 5 mars à partir de 8h00, dans le hall du Carré d'Auron.

Les concurrents porteront, en permanence, les dossards fournis par l'organisation ; le dossard contenant la puce sera placé sur la poitrine, l'autre dans le dos. Les dossards seront visibles de jour comme de nuit.

Pendant la nuit, le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire.

CIRCUIT

Le circuit est mesuré selon la méthode de la bicyclette calibrée et le protocole IAAF.

Le départ de l'épreuve aura lieu dans le Carré d'Auron. Les concurrents partiront directement sur le grand circuit mesurant 2,5 km, le passage aux 100 km se faisant dans le Carré d'Auron.

A partir de 12h00, les athlètes seront déviés sur le petit circuit mesurant 633 m jusqu'au terme de l'épreuve. Toutes les arrivées seront jugées dans le Carré d'Auron.

ACCOMPAGNATEURS

Les équipes d'accompagnateurs devront s'installer impérativement dans la zone prévue à cet effet sur le Plateau d'Auron.

Les accompagnateurs pédestres sont autorisés sur le grand circuit mais ne doivent en aucun cas être une gêne pour la circulation ou les athlètes.

Les accompagnateurs cyclistes, autorisés sur le grand circuit, doivent se tenir derrière le concurrent et ne gêner en rien la circulation ou les autres athlètes.

RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement est autorisé sur la totalité du grand circuit à l'exclusion de la zone d'arrivée.

Les organisateurs mettront à disposition des concurrents un poste de ravitaillement officiel (nourriture et boissons) conformément à la réglementation.

Les marcheurs sont autorisés à utiliser un ravitaillement personnel.

SOINS

La couverture médicale sera assurée par un médecin assisté d'une équipe de secouristes, kinésithérapeutes et podologues.

Des douches seront mises à la disposition des concurrents à l'issue de l'épreuve, dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse.

DÉPART

L'appel des concurrents aura lieu le samedi 5 mars à 12 h 30, le départ étant donné à 13 h 00 précises.

ARRIVÉE

Les arrivées seront jugées au terme des 24 heures pour les hommes et les femmes.

Le classement final sera établi en fonction de la distance parcourue par chaque athlète en 24 heures d'épreuve. Chaque athlète devra poser sa plaquette numérotée à l'emplacement exact où il se trouve au second coup de pistolet. Les athlètes termineront leur dernier petit tour jusqu'à la ligne d'arrivée.

CLASSEMENT

Quatre classements seront établis : 24 Heures Hommes, 24 Heures Femmes, Étapes Hommes et Étapes Femmes. Seront classés les athlètes ayant franchi la ligne d'arrivée au terme de l'épreuve.

RECOMPENSES

Seront récompensés :

- les 20 premiers athlètes masculins des 24 Heures ayant parcouru au moins 160 kilomètres ;
- les 10 premières athlètes féminines des 24 Heures ayant parcouru au moins 140 kilomètres ;
- les 2 premiers athlètes masculins ayant parcouru au moins 80 kilomètres par étapes ;
- les 2 premières athlètes féminines ayant parcouru au moins 70 kilomètres par étapes.

Sous réserve de la réalisation du budget les récompenses seront les suivantes :

| HOMMES | | FEMMES | | ETAPES | |
|------------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|
| 1 ^{er} au 10 ^e | Prix en espèces | 1 ^{ere} à 10 ^e | Prix en espèces | 1 ^{er} et 2 ^e | Prix en espèces |
| 11 ^e au 20 ^e | Lot | 11 ^e au 20 ^e | Lot | | |

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Recevront des frais de déplacement :

- les athlètes masculins classés ayant parcouru au moins 160 kilomètres ;
- les athlètes féminines classées ayant parcouru au moins 140 kilomètres ;

Les non-licenciés et les concurrents par étapes ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation.

Attention : Les athlètes, leurs proches, leurs accompagnateurs s'engagent à respecter les éventuelles restrictions qui peuvent être mises en application leur de cette épreuve, au point de vue sanitaire.